

Le Journal d'information du débat public

sur le projet Georges Besse II



Un débat sérieux et constructif

Guy de Manheulle, membre de la commission de pilotage du débat public.

Le débat public sur le projet Georges Besse II a été un débat sérieux et constructif notamment par la participation diversifiée aux réunions publiques (élus, représentants de compagnies consulaires, représentants d'associations, syndicalistes et citoyens) et par la présentation pédagogique du projet Georges Besse II par le représentant du maître d'ouvrage.

Le débat public a été marqué par de nombreuses questions techniques posées sur le projet. Les participants aux réunions publiques ont également fréquemment abordé des sujets indirectement liés à la construction du projet Georges Besse II. Ainsi, les questions portant sur la fiscalité locale, sur la taxe professionnelle ou sur l'intercommunalité sont apparues très rapidement comme des thèmes récurrents.

La commission de pilotage a également constaté que l'idée du passage de la diffusion gazeuse à la centrifugation semblait naturellement acquise dans l'esprit des différents interlocuteurs du tissu social et économique du Tricastin. C'est ainsi, par exemple, qu'une association d'entreprises du bâtiment et des travaux publics propose, pour remédier aux conséquences que pourraient avoir l'ouverture du chantier Georges Besse II, le financement de formations pour permettre aux salariés de la région de mieux s'intégrer au chantier, puis au-delà de ce même chantier, de contribuer grâce à cette formation à la valorisation économique de leur région.

La commission de pilotage constate, de plus, qu'un certain nombre d'acteurs anti-nucléaire n'ont pas souhaité participer au débat. Elle le regrette. ■



S'exprimer et s'engager

Didier Houi, membre de la commission de pilotage du débat public.

De nombreuses personnes d'horizons très différents ont souhaité que la procédure d'enquête publique soit améliorée. En effet, il est apparu nécessaire de pouvoir, dès l'origine d'un projet industriel ou d'aménagement important, l'examiner, comprendre son utilité et ses modalités de mise en œuvre. La procédure de débat public mise en place et confortée par plusieurs gouvernements successifs depuis 1995 a pour objectif de répondre à cette attente.

Le débat public est une notion encore nouvelle en France et qui sera encore améliorée à l'avenir. Cependant, dès à présent, le débat public permet à tout le monde, quelle que soit sa place dans la vie publique, de s'informer sur un projet, de demander des explications, de communiquer son point de vue. Cette démarche paraît nécessaire pour deux raisons essentielles. Tout d'abord, un projet de quelque nature qu'il soit ne peut plus être conduit dans notre société actuelle uniquement à partir d'approches techniques. Il est nécessaire d'entrer dans des démarches de type développement durable et de veiller dès le départ à analyser les impacts positifs et négatifs sur l'environnement, l'emploi, etc. Il est également nécessaire d'associer à la préparation et de prendre l'avis des personnes morales et/ou des citoyens concernés par un tel projet. Il convient donc de sortir d'un cycle encore présent "projet technique - opposition de riverains" pour entrer dans une démarche "avant-projet - propositions - améliorations".

Chacun constate et parfois déplore la dépréciation de la notion d'intérêt général et la montée de l'individualisme. Le débat public doit permettre, sur des sujets importants mais précis et proches de la population, de participer et d'assumer ses responsabilités dans la vie publique de notre pays. Il me paraît donc indispensable d'utiliser pleinement cette capacité offerte de défendre son point de vue, car la démocratie s'use si l'on ne s'en sert pas. ■

SOMMAIRE

Claude Gerfaud, maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux :
"Les habitants désirent être informés et interrogés sur les aménagements ou les grandes décisions concernant leur avenir."

Jean-Pierre Lambertin, maire de Lapalud, 1^{er} vice-président du conseil général de Vaucluse:
"Le débat a été utile."

■ ————— **page 2**

Fiscalité locale, déconstruction de l'usine actuelle, formation professionnelle : quelques-unes des principales questions abordées lors des réunions publiques

■ ————— **page 3**

Éphémérides du débat public

■ ————— **page 4**



Claude Gerfaud, maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux :

"Les habitants désirent être informés et interrogés sur les aménagements ou les grandes décisions concernant leur avenir."



■ Quels sont vos commentaires après la réunion publique de Saint-Paul-Trois-Châteaux ?

Claude Gerfaud. Tout d'abord, j'exprime une grande satisfaction, les Tricastins sont venus très nombreux à cette

réunion. Cela montre l'attachement des habitants de Saint-Paul-Trois-Châteaux au projet Georges Besse II et à la pérennisation de l'activité nucléaire sur le site du Tricastin.

■ Quels sont les principaux enseignements de cette réunion ?

C. G. De nombreuses questions ont été posées au cours de la réunion notamment sur les thèmes de l'emploi, du chantier, de la sécurité des futurs bâtiments ou encore de la fiscalité locale. Le maître d'ouvrage, AREVA, a apporté des réponses aux questions posées. J'ai noté avec beaucoup d'attention que la transition, entre l'usine actuelle et l'usine Georges Besse II, n'entraînerait pas de licenciements, ni

de plan social. Cette information est pour nous, élus locaux, rassurante puisque le site du Tricastin, toutes entreprises confondues, est de loin le premier employeur de notre bassin de vie et de la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

■ Que pensez-vous de la procédure de débat public ?

C. G. Je me félicite de l'existence de cette procédure, qui constitue une réelle avancée en termes de démocratie participative. En tant qu'élu, je m'aperçois tous les jours que les habitants désirent être informés de l'état d'avancement de nos différents projets, mais aussi interrogés sur les aménagements ou les grandes décisions concernant l'avenir de la commune.

Jean-Pierre Lambertin, maire de Lapalud, 1^{er} vice-président du conseil général de Vaucluse :

"Le débat a été utile."

■ Quelle appréciation portez-vous sur la réunion publique de Lapalud ?

Jean-Pierre Lambertin. Cette réunion a été intéressante et utile. Elle a permis de confronter différents points de vue et d'apporter des réponses précises aux questions posées. Les questions ont porté sur des sujets très divers comme la sécurité de la future usine, l'emploi et le devenir socio-économique de notre bassin de vie, mais aussi sur les parties techniques du projet. Cette réunion a ainsi permis d'aborder beaucoup d'aspects du dossier de construction de l'usine Georges Besse II.

■ Quels sont les principaux enseignements du débat public ?

J.-P. L. J'en retiens deux. Le débat a été utile puisqu'il a permis à chaque personne qui en a exprimé le souhait de poser une question et de s'informer. Cette procédure constitue une démarche novatrice et intéressante. Les citoyens avaient tout à gagner à y participer.

■ Quel est selon vous l'intérêt du débat public ?

J.-P. L. Le débat public diffère des procédures habituelles du type concertation ou enquête publique que connaissent bien les citoyens et



qui portent souvent sur des projets à caractère plus local. Le débat public, lui, permet à un projet d'intérêt national d'être débattu au niveau local.

Le Journal du débat public présente, en page suivante, des extraits des interventions faites lors des réunions du débat. Le compte-rendu intégral des réunions est disponible sur le site internet du débat : www.debatpublic-gbesse2.org

Fiscalité locale, déconstruction de l'usine actuelle, formation professionnelle :

quelques-unes des principales questions abordées lors des réunions publiques

■ La fiscalité locale

Maryannick Garin, maire de Clansayes, vice-président du SIVOM en charge de l'intercommunalité. Une motion a été signée par les maires des 10 communes du canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Cette motion se prononce en faveur de la réalisation de l'usine d'enrichissement Georges Besse II. Les maires, dans cette motion, soulignent que les règles de répartition actuelles de la taxe professionnelle d'Eurodif sont garantes d'un équilibre et d'une solidarité territoriale. Ils demandent donc que ce principe soit préservé dans le projet Georges Besse II. Connaissant les différents montants des taxes professionnelles qui sont pratiqués sur le site du Tricastin, AREVA, dans ses études, a certainement retenu le critère de la taxe professionnelle. Nous souhaiterions connaître le montant prévisionnel de cette taxe ?

Frédéric Van Heems, directeur du projet Georges Besse II. Nous avons évidemment étudié les aspects de la fiscalité locale, taxe professionnelle et taxe foncière, lors de nos études. Pour les décisions d'implantation entre Pierrelatte, Bollène et Saint-Paul-Trois-Châteaux, ce sont les critères techniques qui ont été pris en compte. Nous avons regardé la fiscalité locale mais ce n'est pas parce que la fiscalité locale est plus intéressante à un endroit qu'à un autre que l'on peut se passer de telle ou telle installation qui est indispensable pour le fonctionnement d'Eurodif. C'est un problème d'emplacement libre ou d'emplacement libérable à temps pour que l'on puisse faire le chantier.

La fiscalité locale n'a donc pas été un critère important dans le choix des implantations. Quant au montant prévisionnel, nous ne le connaissons pas, car aujourd'hui, on raisonne à fiscalité constante, à répartition constante. Or, nous pensons que la fiscalité ne va pas être constante et nous n'avons pas pris sur la répartition.



■ La déconstruction de l'usine actuelle

Michel Bouchon, représentant des syndicats nucléaires CFDT. Concernant la déconstruction de l'usine Georges Besse, avez-vous provisionné suffisamment d'argent pour traiter ce problème de déconstruction ? On sait que sur d'autres sites aujourd'hui, il y a de gros problèmes de déconstruction d'installations nucléaires, notamment à Marcoule. Jusqu'où allez-vous aller dans la déconstruction ?

Nicolas de Turckheim, directeur industriel du projet Georges Besse II. La déconstruction d'Eurodif a été évaluée à 450 millions d'euros. Ce dossier a été audité un certain nombre de fois, d'abord par nos commissaires aux comptes, puis par nos actionnaires, pour savoir si, effectivement, c'était un chiffre robuste. Ce chiffre apparaît aujourd'hui robuste. Si vous regardez les comptes d'Eurodif, vous voyez une provision pour la déconstruction de cette usine.

La déconstruction du site, c'est la déconstruction telle qu'elle nous est imposée par la loi. Les bâtiments seront assainis et tous les circuits de procédé de cette usine vont être démantelés et décontaminés. C'est de l'ordre de 200 000 tonnes qui vont être décontaminées puis expédiées dans les filières agréées comme le centre de stockage TFA (Très Faible Activité) dans l'Aube, géré par l'ANDRA.

■ La formation professionnelle et le rôle des entreprises régionales et locales

Robert Teyssier, secrétaire adjoint de la chambre de commerce et d'industrie d'Avignon et de Vaucluse. On s'aperçoit que ces travaux sont très, très importants, sur des durées qui sont longues. Comment alors intégrer les entreprises départementales et régionales dans cette réalisation ? Je pense qu'il y a une réflexion à mener ensemble avant que les appels d'offres ne soient lancés. Si on ne le fait pas, ce sera certainement une procédure européenne qui sera mise en place. Ce serait un peu dommage que les entreprises départementales ou régionales ne soient pas associées, au moins pour certains lots, à la réalisation de ce projet.

Frédéric Van Heems. C'est bien évidemment une dimension très importante du projet sur laquelle nous travaillons. Le chantier représente à peu près 100 millions d'euros par an sur 10 ans. Nous sommes en train de



travailler sur les appels d'offres qui seraient lancés pour tous les lots, génie civil, électricité, climatisation. Nous avons déjà rencontré un certain nombre de chambres de commerce, de représentants d'entreprises locales. Nous ferons des appels d'offre tout à fait transparents sur les différents lots. Alors il est évident que, du fait de l'ampleur et de la longueur du projet, nous ferons appel, en tout cas sur des lots importants comme le génie civil, plutôt à des grandes entreprises, étant donné que c'est un chantier qui va durer 10 ou 15 ans. D'une manière générale, nous serons obligés de faire appel à de grandes entreprises.

Mais, vous le savez, les grandes entreprises sous-traitent, et les sous-traitants sous-traitent eux-mêmes et, *in fine*, pour des raisons économiques évidentes, il y a une part de sous-traitance très importante auprès des petites ou moyennes entreprises locales, parce que la main-d'oeuvre est sur place. Je ne peux pas vous donner des chiffres parce que les appels d'offres n'ont pas eu lieu, mais bien évidemment, une bonne partie des 100 millions d'euros devrait revenir directement ou indirectement à des entreprises locales.

Vous avez évoqué la dimension formation, qui est une dimension très importante : une des nombreuses raisons pour lesquelles nous faisons Georges Besse II sur le site du Tricastin, c'est qu'il y a des compétences en aval et en amont de l'enrichissement. Même si ce n'est pas le même procédé qui sera utilisé, il s'agit dans les deux cas, que ce soit pour la diffusion gazeuse aujourd'hui ou pour la centrifugation demain, du même produit, l'UF₆, l'hexafluorure d'uranium. Il y a des compétences déjà existantes et des compétences nouvelles qui vont devoir apparaître. On fera principalement appel à du personnel qui a exploité l'usine lors du chantier de démantèlement. Mais, que ce soit pour le montage des centrifugeuses ou pour le chantier, il y aura certainement du travail en commun à faire, pour voir comment les entreprises directement impliquées, sous-traitantes ou sous-traitantes des sous-traitants, peuvent utiliser les filières de formation qui ont été et vont être développées localement.

Éphémérides du débat public

- **24 septembre** Mise en ligne, sur le site internet du débat public, de la première contribution d'acteurs.
- **27 septembre** Mise en ligne du compte-rendu intégral de la réunion de Saint-Paul-Trois-Châteaux.
- **28 septembre** Mise en ligne du second numéro du Journal du débat.
- **29 septembre** Réunion publique à Bourg-Saint-Andéol, 80 participants. Diffusion du second numéro du Journal du débat. La commission de pilotage reçoit une délégation de la CGT, puis une délégation d'entrepreneurs, Atout Tricastin.
- **30 septembre** Réunion publique à Pont-Saint-Esprit, 85 participants.
- **4 octobre** La commission de pilotage tient sa première permanence à la mairie de Bollène. Trente mairies proches du site du Tricastin reçoivent le second numéro du Journal du débat.
- **5 octobre** Permanence à la mairie de Saint-Paul-Trois-Châteaux.
- **6 octobre** Réunion publique à Avignon, 50 participants.
- **8 octobre** Permanence à la mairie de Pierrelatte. Mise en ligne du compte-rendu intégral de la réunion de Bourg-Saint-Andéol.
- **11 octobre** Permanence à la mairie de Bollène.
- **12 octobre** Permanence de la commission à Saint-Paul-Trois-Châteaux.
- **13 octobre** Réunion publique à Valence, 60 personnes sont présentes. La commission de pilotage reçoit une délégation de la CFDT.
- **14 octobre** Mise en ligne du compte-rendu intégral de la réunion de Pont-Saint-Esprit.
- **15 octobre** Permanence à la mairie de Pierrelatte.
- **19 octobre** Mise en ligne du compte-rendu intégral de la réunion d'Avignon.
- **21 octobre** Réunion publique à Lapalud, 95 participants. Mise en ligne du compte-rendu intégral de la réunion de Valence.
- **22 octobre** Conférence de presse et clôture du débat public sur le projet Georges Besse II.

